

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 79

Artikel: Mirage, bientôt le prix définitif
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Encore le Jura (suite des pages 2 et 3)

Cette remarque est essentielle. Jusqu'ici les leaders jurassiens, avec un sens tactique très sûr, ont agité tout ce qui pouvait permettre de décrocher le Jura de Berne. On a connu l'idée d'une fusion avec Neuchâtel; l'appel à l'unité de l'ethnie romande; aujourd'hui encore le « Jura libre » soutient, dans ses colonnes, le Parti unitaire romand, dont les jeunes responsables ont affirmé pourtant qu'ils considéraient que le problème jurassien était un faux problème, tel qu'il est aujourd'hui posé et qu'il trouverait sa solution dans l'unité romande; on ajoutera encore à cette liste l'exaltation provocante de la francophilie. Ne serait-il pas temps de choisir aujourd'hui où l'attention nationale a été attirée sur la question jurassienne au point que personne ne songe plus à contester que le statu quo est insatisfaisant. Si le Jura n'est plus bernois, que sera-t-il ? Pour nous Confédérés romands, que n'exalte pas excessivement l'ethnie romande ou que la francophilie gaullienne agace, seule l'idée de créer un nouveau Canton nous semble capable de susciter le plus large courant de sympathie. Nous le disions, dans un de nos premiers numéros; la constitution au XXe siècle d'un nouveau Canton, avec tout ce que cela implique d'imagination, puisqu'une législation neuve serait à créer à partir de rien, serait une expérience unique pour le fédéralisme suisse.

Nous que l'affaire jurassienne ne concerne qu'indirectement, voilà qui nous passionnerait. Quel canton, quel type de canton surgirait d'une séparation ? Herbert Lüthy esquisse une réponse. Il contribue au dégel du problème et invite les Jurassiens à ne monter qu'un seul cheval de bataille.

Mirage, bientôt le prix définitif

Deux fois par an, le Conseil fédéral doit présenter à l'Assemblée fédérale un rapport sur l'acquisition des Mirages. Le compte final peut être évalué avec une certitude toujours plus grande.

1,3 milliard, tout compris énonce le message. Les Chambres fédérales n'ont pas contesté ce chiffre, lors de l'actuelle session. La pièce reviendra donc à vingt-deux millions.

Jean-Jacques à La Placette

On sait qu'après des travaux qui ne durèrent pas moins de huit ans, La Placette a pu inaugurer, à Genève, sur la rive droite un nouveau grand magasin (un des plus grands de Suisse). La construction exigea la destruction de la maison de Coutance où Jean-Jacques Rousseau vécut de 1718 à 1722, de cinq à dix ans. Pour rappeler son souvenir, une céramique, monumentale, 170 m², a été commandée à Hans Erni. Elle évoque entre autres la fête populaire de Saint-Gervais. Selon le commentaire de Bernard Gagnebin, « guidé par son père, Rousseau enfant assiste, dans la mosaïque d'Erni, à cette fameuse fête de Coutance, où les soldats du régiment et les femmes du faubourg dansèrent toute la nuit autour de la fontaine de Saint-Gervais, au son des flûtes et des tambours. Cette image de la joie et de la fraternisation ne devait jamais le quitter puisque appelé, quarante ans plus tard, à donner des lois aux Corses et aux Polonais, il leur recommanda d'organiser des fêtes civiles pour mieux sceller le patriotisme des habitants ». (Cette année même, à Lausanne, évoquant expressément les grands élan des fêtes décrites par le citoyen de Genève, des amateurs de réjouissance populaire préparent l'organisation pour 1968 d'une fête de quartier à la Rousseau; Jean-Jacques n'a pas influencé que les Corses). Mais Rousseau honoré par sa ville et le Grand Commerce, cela donne cette scène, auquel le piéton

qu'il fut aura été sensible (compte-rendu, Journal de Genève).

« Peu à peu tomba le voile de gurit qui dissimulait les plus de 170 mètres carrés de façade occupés par la monumentale céramique de Hans Erni. Quand l'œuvre apparut entièrement aux regards, les applaudissements emplirent la rue; et les trolleybus observèrent une minute d'arrêt à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau » !

De surcroît, on apprend que les Grands Magasins « La Placette » ont renoncé à faire graver en lettres d'or au fronton de l'immeuble cette réflexion de J.-J. Rousseau, inspirée pourtant par son adolescence genevoise (L. I des Confessions):

« Aucun de mes goûts dominants ne consiste en choses qui s'achètent. »

Motion: programme de législature

La motion de M. Schürmann, objet, à nos yeux essentiel, de l'actuelle session des Chambres fédérales, a été acceptée de justesse par le Conseil national. Elle a recueilli l'approbation d'à peine plus du quart des députés, 59 sur 200. L'opposition à cette motion a groupé 41 voix.

Elle était pourtant modeste cette motion présentée à titre expérimental. Elle demandait que le gouvernement au début de la législature définisse sa politique, non pour obtenir, à la mode parlementaire européenne, un vote de confiance du Parlement, mais pour faire savoir où il va, ce qu'il veut, quelles sont ses priorités. La conclusion du motionnaire mérite d'être citée: « La tendance à ignorer les difficultés pour n'avoir pas à les résoudre, à éviter de prendre conscience des problèmes pour se convaincre qu'ils n'existent pas, constitue une forme de l'art de gouverner qui nous est chère — mais ce n'est plus la seule possible ».

Un Conseil fédéral hésitant, un Conseil national renaissant; malgré l'acceptation, que voulez-vous qu'il sorte de cette motion ? Le Conseil fédéral fera un rapport prudent et mettra assez de vague dans ses intentions pour que personne ne soit gêné aux entournures.

Nous avons assisté un jour à une discussion entre deux très hauts magistrats sur la politique conjoncturelle. Un magistrat fédéral s'étonnait des réserves formulées dans certains milieux de son parti. L'autre le rassura. « Il faudra en tenir compte; on ajoutera une phrase au communiqué ».

La motion Schürmann, on connaît déjà son sort. Elle est acceptée. Le Conseil fédéral aura donc l'occasion d'ajouter quelques phrases.

La Grèce et les petits Etats

L'Europe, malgré la mollesse de ses réactions, ne s'accoutume pas à la dictature grecque. Mais ce qui est significatif, c'est la qualité de la protestation des petits Etats: les Scandinaves ou le Benelux. Cette vigueur peut être expliquée par la solidité des traditions socialistes ou démocratiques de ces Etats, mais aussi par le fait que, sans ambition de moyenne puissance comme la France, voire l'Italie ou l'Allemagne, ils peuvent s'exprimer avec un franc-parler de charbonnier, maître chez soi.

Cette expérience politique est essentielle, aujourd'hui que l'image de l'Europe qui se crée est encore floue. Les petites nations pourront, devront y jouer un rôle et donner un ton que leurs anciennes grands européens ignorent encore souvent. Ce ton-là devrait aussi être, pour les mêmes raisons, celui de la Suisse dont la retenue, la discrétion est coupablement regrettable en la circonstance.

Quant à M. Marcel Regamey, il remet ça dans la Nation. Il a lu un article de M. Thierry Maulnier dans le Figaro et bu une tasse de thé avec une dame grec-

que qui lui a dit combien ses compatriotes étaient sensibles aux qualités « artistiques » (sic) du Coup d'Etat. Il en attend un nouveau miracle grec ! Il tient surtout, on le regrette, à confirmer que la définition de l'ultra est de n'avoir rien appris et rien oublié.

S.E. S.S.

La propagande touristique veut que soient signalés aux foules indigènes les hôtes de marque venus respirer l'air local.

Le dernier bulletin mondain lausannois donnait la récapitulation suivante:

« Parmi les hôtes de marque qui ont séjourné dans un palace lausannois ces dernières semaines, figuraient, entre autres les personnalités suivantes: Baron George Ganshof Van der Meersch, Santa Barbara, Californie; comtesse Odile de la Rochefoucauld, Monaco; comte et comtesse François de Lubersac, Paris; colonel Louis Castex; Madame Béatrice Bretty, Paris; S.E. Tanmaro de Marinis, Florence; comtesse Patricia de Sibour, New York; LL. AA. prince et princesse Christian de Hesse, Cannes; S.E. Me Abdelkader Benjelloun, Casablanca; baronne Antoinette Peltzer, Gstaad; marquis et marquise Guy de Bonneval, Paris; comte et comtesse Bertrand du Vivier, Le Plan Mèche; baron et baronne Pierre de Bonvoisin, Bruxelles; S.E. l'ambassadeur Rafaël de Romero et Madame, Londres et Madrid; comte et comtesse Philippe de Marnix de Saint-Aldegonde, Bruxelles et Estoril; princesse Anne Poniatowski, Paris; M. et Mme Emile Girardeau, Monaco, Paris, membre de l'Institut; Dr Samuel Schweizer, Arlesheim; princesse Anne Chervachidze, New York; S.E. l'ambassadeur Helmut Allard et famille, Bonn et Madrid; comte A. de la Enjarada, sous-secrétaire du ministère du commerce espagnol, Madrid; S.E. le marquis Juan de Vellisca, ambassadeur d'Espagne à Berne; S.A. la princesse Renée de Bourbon, Monte-Carlo. »

Un seul Suisse, hôte de marque dans son propre pays: M. Samuel Schweizer. Pourquoi lui ? Président du conseil d'administration de la Société de Banque suisse, membre du conseil d'administration de Sulzer, de Ciba, de Brown Boveri, de Nestlé. Numéro un des bourgeois d'affaires suisses. Son altesse royale de la société anonyme; S.A. de S.A.

Universités cantonales et fédérale

De M. Max Imboden, dont nous avons rappelé qu'après deux ans seulement il se retirait du Conseil national, cette remarque alarmante (« Die schweizerischen Hochschulen an der Wende », traduction « Journal de Genève »).

« Le problème des investissements paraît peut-être encore plus grave. De 1958 à 1964, les universités cantonales n'ont affecté que 15 pour cent environ de leurs dépenses aux constructions et installations, y compris les simples rénovations. Durant la même période, l'Ecole polytechnique fédérale a pu consacrer 34 pour cent de ses ressources à des investissements. Elle a donc utilisé, pour son développement systématique, deux fois plus que les universités cantonales, bien que sa croissance ait été moindre que celle des universités. Cette seule comparaison, qu'on pourrait étayer par d'autres chiffres, démontre un fait qu'on ne saurait assez rappeler à l'opinion publique: les universités cantonales accusent un retard croissant en matière d'investissements. Ce retard s'augmentera encore pendant quelques années; il apparaîtra d'une manière encore beaucoup plus frappante avec toutes ses conséquences. Une période de quinze à vingt ans sera nécessaire pour rattraper ce retard. La commission Labhardt avait exprimé l'idée audacieuse de rétablir l'équilibre jusqu'en 1975. Ceci exigerait de forcer la politique d'investissements au cours des cinq prochaines années, de telle sorte qu'on arrive ensuite à utiliser chaque année un peu plus que la moitié de toutes les dépenses universitaires des cantons ou un tiers de milliard pour de nouvelles constructions et installations. Une telle augmentation n'est pas réalisable, même avec un appui massif de la Confédération. Ni les préparatifs techniques d'un programme d'investissement aussi important ne sont suffisamment avancés, ni les finances publiques ne peuvent être mises à contribution dans une telle mesure. Le développement extérieur devra donc s'étaler sur une période beaucoup plus longue. »